

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le neuf juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieux habituels des séances, sous la présidence de Monsieur Dominique CAPART, Maire.

Etaient présents : BRETAUDEAU Michel, CAPART Dominique, BOUCHER Jean-François, DESPLANQUES François, GARDON Jean-Pierre, LEFEBVRE Philippe, LEMAITRE Danièle, PRIVET Jérôme, REYNAERT Nicole, THELLIER Nicolas, THIERION DE MONCLIN Christian et VIVES Y CARBONELL Sabine

Etaient absents excusés : BOUAFIA Stéphane, CASTAIN Nadia et RAHOU Nedjma
Mme REYNAERT Nicole a été élue secrétaire de séance.

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour pallier aux besoins ponctuels de trésorerie.

Quatre organismes bancaires ont été consultés. Les propositions ne sont pas reçues à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à retenir la proposition la plus intéressante, en suivant le conseil de la Commission des Finances, et à signer toutes pièces s'y rapportant.

AVANCEMENT DES TRAVAUX ET DES DOSSIERS EN COURS

- Ecoles des Grands : les fondations ont été consolidées par injection de résine et la chape a été refaite. Le percement de la porte de secours est réalisé. Le nouveau plafond vient d'être posé. La pose du carrelage, des deux portes et la peinture sont programmés en continuité.

- Ecoles des petits : plafonds et peintures programmés en août (après le centre de loisirs)

- Dortoirs des petits : L'adjoint en charge des travaux présente les devis pour l'installation d'une VMC :

- Simple flux : SENEZ 550.16 € et TECNI-ELEC 502.32 €
- Réseau métallique : SENEZ 1801.18 € et TECNI-ELEC 196.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en attente la décision d'installer une VMC dans les dortoirs et de vérifier s'il n'est pas suffisant d'aérer journallement après chaque sieste pour purifier l'air.

- Les personnes volontaires pour déménager les classes avant et après les travaux sont les bienvenues.

- L'allée piétonne reliant les différents sites de l'école sera réalisée avant la rentrée des classes.

- La voirie de la rue du Moulin pourrait être refaite en septembre, en même temps que la Ruelle.

- Les logements SIP du 10 grande Rue, sauf retard de travaux, seront disponibles à la location en septembre.

PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES ELEMENTAIRES ET PRIMAIRES DES ECOLES PRIVEES

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier envoyé à toutes les communes de France concernées et reçu de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique relatif à l'établissement d'une convention de participation financière de la commune au fonctionnement des classes élémentaires et maternelles sous contrat d'association.

Cette convention stipule que la Commune devra prendre en charge une contribution forfaitaire pour chacun des élèves domicilié dans la commune et scolarisé dans l'une des écoles de l'enseignement catholique.

Considérant que l'inscription dans les écoles privées est un choix relevant uniquement de la décision des parents d'élèves concernés et que la commune possède sur son territoire une école maternelle et primaire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de refuser de signer les conventions demandées par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et de refuser de prendre en charge la contribution financière demandée.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le SIER Nord Amiens devient FDE 80 suite au regroupement des différents SIER.

- Demande de trottinettes et de vélo supplémentaires pour l'école : un inventaire va être fait et un projet chiffré va être demandé aux enseignantes.

- Règlement de la salle des fêtes : le règlement est modifié à l'unanimité pour intégrer la mise en place de loquet sur les portes latérales ainsi que l'ajout d'une caution de 100 € concernant le tri sélectif.

- Festival Itinérance : lors du Festival Itinérance, il avait été demandé à la Commune de faire ouvrir deux branchements EDF, l'un place de la Mare du Four et l'autre à la Salle des Fêtes. Les demandes ont été transmises aux services d'EDF par la Commune. L'Association Balbibus a contacté EDF pour annuler l'une des demandes et en refaire une autre directement à son nom. Les factures concernant ce nouveau branchement sont donc au nom de l'association Balbibus et ne peuvent être réglées par la Commune. A ce jour EDF a mis l'Association au contentieux pour non règlement d'une somme restant due de 142.47 €.

- ALSH : à la rentrée de septembre, l'ALSH sera gérée par l'Association Léo Lagrange

- Arrêt de bus : problème de nuisances sonores lorsque les bus attendent à l'arrêt sans couper leur moteur. Les chauffeurs ont l'ordre de couper le moteur lors d'un arrêt supérieur à trois minutes mais cet ordre ne peut pas être respecté sur chaque bus car certains ne redémarrent pas si le chauffeur l'arrête.